

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Philippe BARON | Yannick CHARRIER | Constance MACKOW | Alain ROBIN |
| Thierry BAUDOIN | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Philippe ROBIN |
| Florence BAZZOLI | Pascale FERCHAUD | Jean-François MOREAU | Anne ROUX |
| Bruno BODIN | Stéphanie FILLON | Nathalie MOREAU à partir de 19h10 | Marinette TALLIER |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Jean-François MORIN | Rodolph THIBAudeau |
| Pierre BUREAU | Pascal GABILY | Pierre MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| Anita BRIFFE à Pierre MORIN | Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU | Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER |
| Marie JARRY | Sandrine DELUGEAU | Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10 |

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Cœur de ville : adoption de 2 conventions pour l'opération de revitalisation du territoire - Bocage Bressuirais**

Le 18 septembre 2018, le 14 décembre 2020 et le 15 septembre 2022, la Ville de Bressuire, l'Agglo2b, l'Etat et l'ensemble des partenaires concernés ont signé la convention Action Cœur de Ville initiale et ses deux avenants et approuvé le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Depuis, le 11 décembre 2020, les villes d'Argentonny, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil les Aubiers ont été retenues par la Préfecture de Région, pour bénéficier du programme Petites Villes de demain.

Dans le cadre de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire, la communauté d'Agglomération a défini un programme d'intervention intercommunal dénommé « Cœur de bourg, Cœur de vie », dès 2015.

Pour permettre à l'ensemble des communes de bénéficier d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire, l'Etat demande que chaque commune, l'Agglo2b et Action Logement s'engagent à contractualiser, via une convention mère portée par l'Agglo2b et une convention-fille relative à chaque commune. La convention mère développe la stratégie intercommunale et la convention fille permet d'individualiser les projets à échelle communale.

Pour Bressuire, la convention fille correspond à la compilation de la convention Action Cœur de Ville et ses deux avenants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les deux conventions jointes, en annexe
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_223-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON

Le Maire,

Emmanuelle MENARD


Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_223-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022